

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA DIVETTE ET DE SES AFFLUENTS (SIAED) -

Travaux de Restauration de la Continuité écologique de la Divette à Ville

COMPTE-RENDU N°7 DE LA REUNION DU 2 MARS 2018

Sont conservées en caractères bleu, pour mémoire, les informations des comptes rendus précédents, ayant toujours un intérêt à ce stade du chantier.

1.1 Ordre du jour :

Réunion de chantier. Observation de l'avancement sur la partie amont

1.2 Terrassements

Les terrassements progressent. L'Entreprise MASCITTI a mis en place l'ensemble des dispositifs assurant un filtrage et une décantation des eaux avant rejet dans le milieu naturel.

Le lit est totalement terrassé. Le tissu coco est posé dans toute la partie amont.



Terrassements et aménagement à l'amont de l'ouvrage cadre





Amorce du nouevau lit en attente d'ouverture

1.3 Adaptation du profil en long par mise en place de seuils provisoires

Les terrassements ont mis à jour une canalisation d'eaux usées dont le calage altimétrique est supérieur à celui envisagé au stade projet. Cette canalisation ne peut faire l'objet d'une adaptation car le réseau aval ne le permet pas (pente très faible).

La solution proposée est alors d'adapter le profil en long sur un linéaire limité. Malheureusement, pour des raisons de phasage, l'Entreprise a engagé les terrassements sur différents tronçons, à l'amont et à l'aval. Un linéaire d'environ 200 ml est terrassé à un profondeur trop importante –entre 10 et 50 cm. Pour rehausser le fond du lit sur-creusé, SOGETI a émis une proposition technique qui consiste à poser des seuils en bois (5 en tout+ 1 en enrochements au niveau de la canalisation EU) répartis tous les 110 ml environ.





Ces seuils permettent de décomposer régulièrement la pente tout en captant au maximum les sédiments en transit dans le lit pendant les travaux. Cette solution est un essai peu couteux. Il conviendra d'observer l'évolution du fond et de décider quelles mesures d'améliorations peuvent être prises.

La solution technique a été validée par les services de l'AFB qui précisent qu'un suivi doit être effectué. L'AFB sera associée à l'ensemble des réunions de chantier ?



Un Test est effectué par l'Entreprise MASCITTI-> recouvrement des enrochements à l'aval du seuil par du remblai très argileux. Les matériaux sont bien stabilisés et apparemment peu sensibles à l'érosion. Le phénomène de chute est ainsi supprimé. Evolution à voir...



1.4 Ouvrage cadre

Le cadre et posé. Les murs d'accompagnement amont et aval sont en cours de finition. Le remblaiement du cadre est en cours.



1.5 Intervention sur les réseaux EU et AEP au niveau de l'ouvrage cadre

Les exploitants en charge de la déviation des réseaux ont fait un point avec l'Entreprise MASCITTI. Il n'y a pas de problème particulier pour le branchement des réseaux.

1.6 Aval immédiat de l'ancien moulin

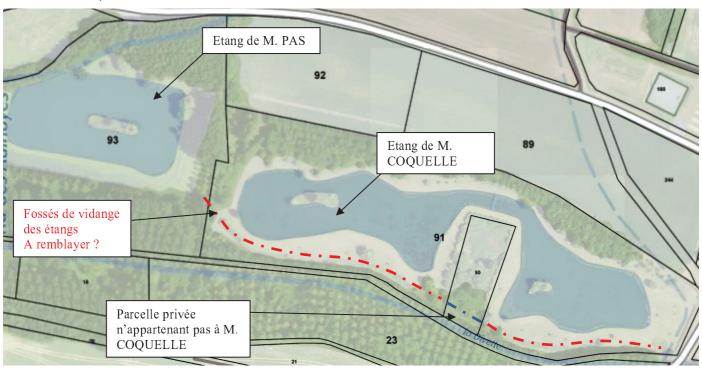
- Difficultés et réflexion à engager pour le reprofilage (par remblaiement) de l'actuel tronçon de la Divette à l'aval du moulin qui reprendra uniquement les débits du ru du pied de Bœuf après travaux (+ réseaux pluviaux à proximité). L'Entreprise effectuera un tronçon « test » de quelques mètres dont le rendu devra être validé par la MOE et MO avant de poursuivre sur la totalité du linéaire.
- Possibilité de remblayer le tronçon existant à l'aval de l'actuel déversoir de crue, à l'abandon, mal entretenu et équipé de buses de franchissement mal calées et en mauvais état.
- Nécessité de proposer une solution pérenne pour la gestion des gouttières du moulin actuellement en rejet direct vers le bief qui sera remblayé. (-> possibilité d'une tranchée drainante en rive droite, entre le moulin et le hangar agricole)
- Nécessité de localiser avec précision l'ensemble des rejets existants au niveau du bief, en provenance des habitations riveraines. Cette étape sera réalisée lors d'une réunion de chantier, préalablement au remblaiement du bief. Un réseau de noues sera alors défini pour assurer un exutoire à chaque canalisation existante. Pour limiter la complexité du réseau de noue, des raccordements pourront être proposés. SOGETI et MASCITTI feront une proposition au SIAED en ce sens.



1.7 Point particulier

Comblement du fossé sur la parcelle privée en rive gauche, à l'amont de la route

La MO s'interroge sur la possibilité de combler le fossé existant le long des plans d'eau de MM COQUELLE et PAS. M. COQUELLE serait intéressé par cette intervention. Cette solution permettrait également de limiter le volume de terre remblayée.



Cependant, cette intervention doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, ces fossés ont pour fonction d'évacuer les trop-pleins des plans d'eau vers le fond de vallée. Les réseaux d'évacuation transitent sous le bief actuel. Si ces fossés sont comblés, il sera nécessaire de prolonger les trop-pleins vers le fond de vallée pour garantir leur fonctionnalité.

Une décision finale sera prise une fois les déblais du futur lit réalisé. Quoi qu'il en soit, les propriétaires des différentes entités seront informés et des conventions seront signées entre les deux partis.

Fait à Bois Guillaume le 2/03/2018